

Assemblée communale du 30 avril 2013

Président : M. Nicolas Chardonnens, Syndic

Participants : 38 personnes, dont 1 personne n'ayant pas le droit de vote

A 20.00 heures, **M. le Président**, au nom du Conseil communal de Cottens, souhaite la bienvenue aux participants à cette assemblée et remercie chacun d'y participer.

M. le Président déclare l'assemblée ouverte. Il constate qu'elle a été régulièrement convoquée par insertion dans la feuille officielle no 16 du 19 avril 2013, par affichage au pilier public et par l'envoi « tous ménages » du bulletin d'informations communales (art. 12 LCo).

M. le Président rappelle que le vote au bulletin secret est admis si la demande est acceptée par le 5^{ème} des membres présents (art. 18 LCo).

M. le Président procède à la désignation des scrutateurs :

- M. Jean-Pierre Egger
- M. Pierre Kolly

L'assemblée peut délibérer valablement.

M. le Président rappelle que l'assemblée communale est enregistrée sur bande. L'enregistrement est conservé jusqu'à l'approbation du procès-verbal lors de la prochaine assemblée communale (art. 3 ReLCo).

M. le Président donne à présent la lecture du tractanda de cette assemblée :

1. **Procès-verbal de l'assemblée communale du 18 décembre 2012**
2. **Comptes de fonctionnement et des investissements 2012**
Prise de position de la Commission financière sur le rapport de l'organe de révision
Approbation
3. **Budget communal des investissements 2013 – compléments**

3.1. Réaménagement de la route de la Résidence	Fr.	250'000.00
Participations de tiers	Fr.	100'000.00
Solde à charge de la commune	Fr.	150'000.00
Rapport de la Commission financière		
Vote du crédit y relatif		
4. **Nomination d'un organe de révision**

5. **Adoption du règlement communal relatif aux heures d'ouverture des commerces (modification de l'article 3)**
6. **Admission de la commune de Corpataux-Magnedens comme membre de l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux des bassins versants de la Glâne et de la Neirigue (AEGN)**
7. **Présentation du plan financier 2013-2018**
8. **Divers**

M. le Président demande s'il y a des remarques au sujet du tractanda.

M. le Président constate qu'il n'y a aucune remarque à formuler au sujet du tractanda et passe au point 1.

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 18 décembre 2012

M. le Président précise que le procès-verbal était disponible au bureau communal ainsi que sur le site Internet de la commune www.cottens-fr.ch.

M. le Président demande s'il y a des remarques à formuler sur ce procès-verbal.

Aucune remarque n'étant formulée, **M. le Président** passe donc à l'approbation du procès-verbal de l'assemblée du 18 décembre 2012.

Au vote à main levée, le procès-verbal de l'assemblée communale du 18 décembre 2012 est approuvé à l'unanimité, le parti contraire ne s'étant pas exprimé

M. le Président adresse ses remerciements à Mme Valérie Maillard, administratrice communale, pour la rédaction du procès-verbal.

2. Comptes de fonctionnement et des investissements 2012

M. le Président passe à présent la parole à **M. Yves Nicolet** pour la présentation du point 2. Comptes de fonctionnement et des investissements 2012.

Le résumé des comptes de fonctionnement et d'investissement 2012 et les explications y relatives ont été publiés dans le dernier bulletin « Informations communales ».

M. Yves Nicolet informe qu'il commentera essentiellement les rubriques qui présentent une différence significative par rapport au budget 2012 ou aux comptes 2011.

Comptes de fonctionnement 2012

Administration :

01 Assemblée communale, Conseil communal : au compte **01.300.0 « traitement et jetons du Conseil communal »**, une baisse de Fr. 8'482.00 par rapport aux comptes 2011, les conseillers communaux ont été moins sollicités.

02 Administration générale : aux comptes **02.301.0** et **02.301.1 « traitement du personnel communal »**, la masse salariale est conforme aux prévisions. Par contre, quelques modifications sur la répartition des imputations de salaires dans chaque dicastère qui seront commentées dans la suite de la présentation.

Au compte **02.317.0 « frais de réceptions et délégations »**, un dépassement de Fr. 7'655.00 lié, entre autre, à la sortie des aînés. Ce compte comprend les verrées après les assemblées communales, le Noël des aînés, différentes réceptions organisées par le Conseil, la promotion civique, etc.

Au compte **02.430.1 « traitement personnel édilitaire (remboursement assurance et caisse de compensation) »** la recette supplémentaire est compensée par la charge supplémentaire au compte **02.301.2 « avance allocation familiale »**.

Le compte **02.436.0 « remboursement de tiers et divers assurance »** comprend la part de la Paroisse pour la sortie des aînés.

Ordre public :

Les chapitres « protection juridique » et « justice » n'amènent aucune remarque particulière, excepté le fait que la Commission des naturalisations n'a pas siégé en 2012.

14 Police du feu : le dépassement est lié à la participation au corps intercommunal ainsi qu'à l'imputation des salaires qui n'était, jusqu'aux comptes 2012, pas sur ce chapitre.

La commune de Chénens est désormais la « commune siège » pour la rubrique « 140 : Feu – Corps d'Autigny, Chénens et Cottens ».

Les chapitres « protection civile » et « participation ORCOC » n'amènent aucune remarque particulière.

Enseignement et formation :

21 Cycle scolaire obligatoire : les dépenses au compte **21.310.0 « achat de fournitures scolaires (EE-EP) »** ont été supérieures de Fr. 6'805.00 par rapport au budget 2012, par contre le compte **21.310.0 « achat de fournitures ACT-ACM »** présente une dépense inférieure de Fr. 4'506.00.

219 Accueil extrascolaire : la commune a repris l'AES en février 2012. Globalement, l'AES devait présenter, selon le budget 2012, un excédent de dépenses de Fr. 32'370.00 pour terminer avec un excédent de dépenses de Fr. 29'229.00. Ceci est dû essentiellement au versement du solde en compte de l'Association d'accueil extrascolaire de Cottens, dissoute en janvier 2012, de Fr. 11'447.05 (versement unique et exceptionnel).

Le chapitre « administration scolaire » n'amène aucune remarque particulière hormis les imputations internes des intérêts et des salaires qui se sont avérées inférieures aux prévisions.

Le chapitre Culture et Loisir n'amène aucune remarque particulière.

Santé :

Les charges liées concernant les hôpitaux, les homes médicalisés et les soins ambulatoires présentent une charge supplémentaire de Fr. 22'957.00 par rapport au budget 2012.

46 Service médical des écoles : au compte **46.351.0 « service dentaire, visites médicales »**, la cabine dentaire scolaire a été nettement plus sollicitée, le double que budgété. La « **participation des parents** », au compte **46.433.0**, double aussi.

Affaires sociales :

Au compte **54.365.0 « subventions aux crèches et gardes d'enfants »**, l'exercice s'est soldé par une dépense de Fr. 14'604.00 inférieure aux prévisions budgétaires. Par contre au compte **54.365.2 « subventions aux mamans de jour »** la dépense est supérieure de Fr. 12'218.00 par rapport au budget 2012. Les « mamans de jour » sont davantage sollicitées que les crèches, d'où un report de charge.

Au compte **58.352.0 « Service intercommunal de l'aide sociale (SSSO) »** les charges ne cessent d'augmenter ceci étant lié au nombre de bénéficiaires toujours plus important et le nombre de dossiers implique automatiquement une augmentation des charges des communes membres du SSSO.

Transport et communications :

62 Routes communales et génie-civil : l'atelier de la voirie n'a pas été totalement équipé ce qui explique le montant inférieur par rapport au budget 2012 au compte **62.313.1 « achat de machines et matériel »**.

Au compte **62.314.1 « déblaiement, sablage, protection hivernale »**, l'hiver précoce et rigoureux a fait grimper la note pour l'achat de sel ainsi que les imputations de salaires au compte **62.390.2 « imputation salaires »**. Il est difficile de prévoir la météo.

Aux comptes **64.318 et 64.435 « abonnements CFF au porteur »**, les ventes de cartes journalières CFF ont progressé de 3 % par rapport à l'année 2011 grâce au programme de disponibilité se trouvant sur le site Internet de la Commune.

Protection –aménagement de l’environnement :

70 Approvisionnement en eau : au compte **70.312.1 « électricité, force motrice »** Fr. 21'954.00 ont été dépensés pour le fonctionnement de la station de surpression ainsi que le puits du Pontet. Une partie de cette dépense est compensée par la participation de l'AESO à raison de Fr. 16'189.00 pour l'énergie de pompage de la station du Pontet au compte **70.436.0 « remboursement de tiers »**.

La vente d'eau à l'AESO est supérieure de Fr. 13'189.00 par rapport aux prévisions.

Une réserve de Fr. 45'742.00 au compte **70.380.0 « attribution à la réserve »** a pu être constituée suite aux bons résultats enregistrés dans ce chapitre.

Pour les chapitres « approvisionnement en eau », « protection des eaux » et « ordures ménagères », les bénéfices enregistrés ne peuvent servir au ménage communal mais doivent être attribués à la réserve. Les réserves ainsi constituées seront utilisées les années suivantes à l'intérieur des mêmes comptes ou pour d'éventuels investissements.

Au chapitre 71 Protection des eaux : enfin une bonne nouvelle de ce dicastère. Les charges concernant l'« **entretien et rénovation des canalisations** » au compte **71.314.0** sont inférieures à raison de Fr. 18'909.00 par rapport au budget 2012. Au compte **71.390.0 « imputation interne intérêts »** présente lui aussi une charge inférieure de Fr. 6'775.00. Les amortissements comptables calculés sur la base du contrôle de l'endettement du service des communes sont inférieurs de Fr. 7'215.00. La participation à l'AEGN est aussi plus petite que le prévoyait le budget. Les économies ainsi réalisées permettent de constituer une réserve au compte **71.380.0** de Fr. 28'320.00.

Le chapitre 72 Ordures ménagères, les ventes de sacs poubelle pour un montant de Fr. 18'034.00 de plus aux comptes **72.434.1** et **72.434.2** permettent de faire face à l'augmentation de 15 % des déchets. Cet excédent de recettes permet ainsi que constituer une réserve de Fr. 2'145.00 au compte **72.380.0**.

Au chapitre 79 Aménagement du territoire et construction : le plan d'aménagement local est en cours d'approbation auprès de la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions depuis mai 2012 raison pour laquelle la Commission d'aménagement n'a pas siégé.

Économie :

Les chapitres « agriculture » et « forêts » n'amènent aucune remarque particulière.

Finance et impôts :

La commune a encaissé pour l'ensemble des différents comptes dans ce chapitre Fr. 426'944.00 de plus que les prévisions. Comparativement à 2011, l'excédent était de Fr. 602'826.00. Pour l'« **impôt sur le revenu des personnes physiques** » au compte **90.400.0**, la recette supplémentaire par rapport au budget se monte à Fr. 91'671.00. Toutefois, par rapport aux comptes 2011, ceci représente une baisse de Fr. 151'313.00.

La gestion des débiteurs est un travail de longue haleine. Au cours de l'année dernière les « **pertes sur débiteurs** » au compte **90.319.1** se sont montées à Fr. 27'890.00, soit Fr. 10'354.00 de moins que l'exercice précédent. Pour rappel, les pertes sur débiteurs sont passées uniquement à l'obtention d'un acte de défauts de biens.

Les recettes de l' « **impôt à la source** » au compte **90.400.2** sont de 29 % supérieures par rapport au budget 2012.

Un durcissement de la loi concernant les possibilités de bénéficier des fonds de prévoyance a incité des citoyens à retirer massivement leur épargne. De ce fait, les recettes du compte « **impôts sur les prestations en capital** » au compte **90.400.4** bondissent de 350% ou de Fr. 94'050.00 par rapport aux prévisions.

La somme aux comptes « **impôts sur les gains immobiliers** » et « **impôt sur les mutations** » est en progression de Fr. 81'032.00 par rapport aux comptes 2011. Un nombre important de transactions immobilières a eu lieu en 2012. De plus, le prix des terrains ou des immeubles vendus progresse aussi au fil des années sur le territoire communal.

Pour les prévisions budgétaires, le Conseil communal se base sur les recommandations du service cantonal des contributions, sur les comptes de l'exercice en cours ou de l'exercice précédent. Votre exécutif est peut-être un peu frileux dans ses prévisions mais en période de conjoncture difficile il est du devoir de l'exécutif de rester prudent.

930 Péréquation financière : aucune remarque particulière.

940 Gérance de la fortune des dettes : les investissements de la commune sont amortis conformément au contrôle de l'endettement établi par le Service des communes. La majorité des investissements faisant appel à un emprunt est amorti financièrement d'un montant équivalent. Les amortissements supplémentaires aux comptes 2011 expliquent la diminution de Fr. 29'295.00 par rapport au budget 2012.

941 Immeubles du patrimoine financier : au compte **941.314.0 « entretien et rénovation des bâtiments »**, il était prévu de changer le solde des fenêtres de l'administration. Ces travaux ont été reportés au mois de mars dernier et ont été annoncés au budget 2013.

99 Autres postes : le résultat final des comptes de fonctionnement de la commune de Cottens pour l'exercice 2012 est de Fr. 611'069.73 avant amortissements supplémentaires et constitution d'une réserve.

Le Conseil communal a décidé d'amortir comptablement des investissements qui n'ont pas fait l'objet d'un emprunt dont voici la liste : « Rénovation complexe scolaire Fr. 20'750.00 » ; « Aménagement abri camion Fr. 5'324.20 » ; « Crédit étude construction école Fr. 117'122.95 » ; « Travaux mise séparatif route Autigny-Verna Fr. 117'122.95 » ; « Etude modération trafic réseau communal Fr. 27'810.00 » ; « Etude réaménagement de la route du Centre Fr.16'170.20 » ; « Réfection du chemin de la Quenoille Fr. 25'086.65 » ; « Aménagement carrefour « Bimont » Fr. 47'209.40 » ; et « Plan d'aménagement local Fr. 121'505.55 ».

Une réserve est également constituée en vue de la réfection de la route d'Autigny. Les travaux sont prévus en 2016 selon le plan financier.

M. Yves Nicolet rappelle qu'avec cet aperçu chacun peut se rendre compte du bon exercice 2012 mais il faut malgré tout rester vigilant sur la volatilité des rentrées fiscales.

Récapitulation

M. Yves Nicolet tient à remercier ses collègues du Conseil communal pour leur discipline démontrée tout au long de l'année afin de respecter leur budget. M. Yves Nicolet adresse également ses remerciements à Mme Valérie Maillard, caissière communale, pour l'excellent travail.

En résumé, les comptes de fonctionnement 2012 présentent un bénéfice de Fr. 12'176.08 après amortissements supplémentaires et réserve.

M. Yves Nicolet demande s'il y a des questions sur les comptes de fonctionnement 2012.

M. Bruno Yerly demande quelles sont les raisons des comptes 71.319.7 « Contrôle TVA/correction de l'impôt » et 72.219.7 « Contrôle TVA/correction de l'impôt » ?

M. Yves Nicolet informe qu'il s'agit d'un contrôle TVA pour les années 2007 à 2011 effectué en octobre 2012 pour les chapitres des ordures ménagères, approvisionnement en eau et protection des eaux et que des correctifs ont été faits sur les subventions perçues ainsi que sur l'année 2010 pour les ordures ménagères.

Comme il n'y a plus de question, M. Yves Nicolet passe à la présentation des comptes des investissements 2012.

Comptes des investissements 2012

L'essentiel des comptes d'investissements sont des dépenses prévues lors d'assemblées antérieures.

Ordre public : au compte 14.522.0 « transformation et aménagement local ACC Chénens » la somme de Fr. 169'727.00 a été dépensée. Actuellement les travaux sont terminés et le solde des factures sera réglé en 2013.

Transport et communication : au compte 52.501.11 « Etude modération de trafic réseau communal », la facture finale de l'urbaniste a été réglée en 2012.

En ce qui concerne l'« aménagement carrefour Bimont » au compte 62.501.18, la participation communale se monte à Fr. 37'531.00 pour 2012.

Au compte 62.501.20 « réaménagement de la route du centre et pourtour église », des acomptes pour Fr. 255'892.10 ont été payés en 2012.

Approvisionnement en eau : les « taxes de raccordement » perçues au compte 70.610.0 servent à financer les « nouveaux raccordements » au compte 70.501.1 pour Fr. 6'652.00 et au compte 70.501.14 « renouvellement des conduites » pour Fr. 15'337.55.

Au compte 70.501.20 « réaménagement de la route du Centre » des acomptes pour Fr. 169'541.00 ont été réglés.

Protection des eaux : au compte 71.501.1 « conduite EU/EC (route cantonale) » une dépense de Fr. 9'259.00 qui concerne les honoraires de l'ingénieur.

A la fin de l'année, des acomptes pour Fr. 188'807.00 ont été payés sur le compte **71.501.20 « réaménagement de la route du Centre »**.

Le suivi et les analyses pour la « désaffectation des bassins de la STEP » ont coûté Fr. 17'764.00 au compte **71.522.8**.

Aménagement du territoire : des honoraires pour un montant de Fr. 29'868.00 au compte **79.500.1** ont été versés à l'urbaniste pour l'élaboration du plan d'aménagement local et du règlement communal d'urbanisme.

Economie : l'installation solaire photovoltaïque, qui est en fonction depuis septembre 2012 a coûté Fr. 277'660.00 sur un crédit de Fr. 230'000.00 voté en assemblée.

En résumé, les comptes d'investissements 2012 présentent un excédent de charges de Fr. 1'023'141.70.

M. Yves Nicolet demande s'il y a des questions sur cette présentation.

Comme ce n'est pas le cas, **M. le Président** remercie **M. Yves Nicolet** et donne la parole à **M. Stephan Dubey**, Président de la Commission financière, pour la lecture du rapport de ladite Commission.

Rapport de la Commission financière M. Stephan Dubey, Président.

Comptes de fonctionnement et des investissements 2012

La Commission financière a pris connaissance du rapport de l'Organe de révision relatif aux comptes annuels arrêtés au 31.12.2012 présentant un excédent de recettes de CHF 12'176.08. L'entretien final avec M. le Conseiller communal responsable des finances et Mme la Caissière communale s'est déroulé le 11 avril 2013.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Conseil communal alors que la mission de la Commission financière consiste à prendre position sur le rapport de l'Organe de révision.

La Commission financière n'a pas de commentaires particuliers sur le rapport de l'organe de révision. Elle recommande d'approuver les comptes de l'exercice 2012 tels que présentés.

M. le Président remercie **M. Stephan Dubey** et passe à l'approbation des comptes de fonctionnement et des investissements qui respectivement présentent un bénéfice de Fr. 12'176.08 et un excédent de dépenses de Fr. 1'023'141.70.

Au vote à main levée, les comptes de fonctionnement 2012 qui présentent un bénéfice de Fr. 12'176.08 sont approuvés à l'unanimité, le parti contraire ne s'étant pas prononcé.

Au vote à main levée, les comptes des investissements 2012 qui présentent un excédent de dépenses de Fr. 1'023'141.70 sont approuvés à l'unanimité, le parti contraire ne s'étant pas prononcé.

M. le Président remercie l'assemblée et donne la parole à **M. Yves Nicolet** pour la présentation du point 3.1. du tractanda, soit le réaménagement de la route de la Résidence.

3.1. Réaménagement de la route de la Résidence

M. Yves Nicolet informe que depuis plus de trois ans le Conseil communal est en discussion avec le Conseil de fondation afin d'améliorer l'accès à la Résidence St-Martin.

Dans le cadre de la révision générale du plan d'aménagement local, le propriétaire de la parcelle qui se situe en face de la Résidence, M. Pierre Horner, a émis le souhait d'augmenter sa surface de terrain constructible. Pour le Conseil communal, les objectifs sont multiples : éliminer le carrefour dangereux au niveau de la route de la Goille, donner accès à la parcelle de M. Pierre Horner depuis la route de la Résidence, créer un accès digne de ce nom à la Résidence et ceci, bien sûr, tout en essayant de maîtriser les coûts. Un nombre important de réflexions, de réunions, de courriers ont été nécessaires pour aboutir à ce projet.

Le coût des travaux est devisé à Fr. 250'000.00 TTC. Il sera financé de la façon suivante : Fr. 50'000.00 par M. Pierre Horner, Fr. 50'000.00 par la Fondation Saint-Martin et le solde de Fr. 150'000.00 par la commune. Une réserve a été créée lors de l'assemblée des comptes 2011 du 1er mai 2012 de Fr. 150'000.00, réserve qui sera utilisée pour cet investissement. De ce fait, aucun amortissement, ni emprunt ne grèvera les comptes de la Commune.

M. Yves Nicolet demande s'il y a des questions sur ce point ?

M. Laurent Pillonel demande si cet investissement se coordonne avec la réfection du trottoir de la route de la Goille ?

M. Yves Nicolet informe que ce point sera traité dans les « divers ».

Comme il n'y a plus de question, **M. le Président** donne la parole à **M. Stephan Dubey**, président de la Commission financière, pour la lecture de leur rapport.

Rapport de la Commission financière M. Stephan Dubey, Président.

Réaménagement de la route de la Résidence

La Commission financière donne un préavis favorable à l'investissement de CHF 250'000.- pour le réaménagement de la route de la Résidence auquel sera déduit les participations des tiers d'un montant de CHF 100'000.-. Il en résulte un solde à la charge de la commune de CHF 150'000.- financé par la réserve.

M. le Président remercie M. Stephan Dubey et passe au vote de cet investissement.

Au vote à main levée, l'investissement de Fr. 250'000.00 dont Fr. 150'000.00 à charge de la Commune pour le réaménagement de la route de la Résidence est accepté à l'unanimité, le parti contraire ne s'étant pas prononcé.

M. le Président remercie l'assemblée et redonne la parole à M. Stephan Dubey pour la présentation du point 4. du tractanda.

4. Nomination d'un organe de révision

M. Stephan Dubey rappelle que conformément à la loi sur les communes, l'assemblée communale doit désigner l'organe de révision sur la base de la proposition de la Commission financière.

La durée du mandat d'un total de 6 ans accordé à la société Fidiconsult SA est échu avec la révision des comptes 2012.

La Commission financière a effectué un appel d'offres basé sur des critères déterminés.

Suite à l'examen des propositions reçues, la Commission financière propose à l'assemblée communale la nomination de la société Multifiduciaire Fribourg SA pour une première période de 3 ans, soit pour les révisions des exercices 2013 à 2015.

M. Stephan Dubey demande s'il y a des questions sur ce point.

Comme il n'y a pas de question, **M. le Président** passe au vote.

Au vote à main levée, la société Multifiduciaire Fribourg SA est nommée comme organe de révision pour la révision des exercices 2013 à 2015 à l'unanimité, le parti contraire ne s'étant pas prononcé

M. le Président remercie l'assemblée et donne la parole à M. Sébastien Roch pour la présentation du point 5.

5. Adoption du règlement communal relatif aux heures d'ouverture des commerces

M. Sébastien Roch informe que le Conseil communal a décidé de modifier l'article 3 du règlement communal relatif aux heures d'ouverture des commerces dont il rappelle la teneur :

Actuel article 3 du règlement :

Chaque jeudi, sauf dans le cas où il s'agit d'un jour férié, l'heure de fermeture pour l'ensemble des commerces est fixée à 21 heures.

Modification proposée :

Un soir ouvrable par semaine, à l'exception du samedi et du dimanche et sauf dans le cas où il s'agit d'un jour férié, le Conseil communal autorise l'heure de fermeture pour l'ensemble des commerces à 21 heures.

Par cette modification d'article, le Conseil communal a une plus grande compétence pour modifier le jour de la nocturne. Sans changement de cet article, l'assemblée serait amenée à voter un nouveau règlement à chaque nouvelle demande.

M. Sébastien Roch rappelle que l'entrée en vigueur de ce règlement sera effective après l'approbation par la Direction (environ un mois après l'assemblée).

M. Sébastien Roch demande s'il y a des questions sur ce règlement.

Comme ce n'est pas le cas, **M. le Président** passe au vote.

Au vote à main levée, le règlement communal relatif aux heures d'ouverture des commerces est adopté à l'unanimité, le parti contraire ne s'étant pas exprimé

M. le Président remercie l'assemblée et passe la parole à **M. Marc-Antoine Sauthier** pour la présentation du point 6. du tractanda.

6. Admission de la commune de Corpataux-Magnedens comme membre de l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux des bassins versants de la Glâne et de la Neirigue (AEGN)

M. Marc-Antoine Sauthier informe que la commune de Corpataux-Magnedens se trouve dans la même situation que la commune de Cottens en 2009. En effet, elle possède une STEP presque identique à l'ancienne STEP de Cottens et les résultats des analyses du rejet de ses eaux usées ne parviennent plus à satisfaire les exigences fédérales et cantonales.

Elle a donc opté pour une solution identique à celle de Cottens et elle a fait une demande officielle d'adhésion à l'AEGN (association pour l'épuration des eaux de la Glâne et de la Neirigue) pour se raccorder à la station d'épuration d'Autigny.

Le 10 décembre 2012, l'assemblée communale de Corpataux-Magnedens a accepté le projet d'adhésion à l'AEGN ainsi que les investissements liés.

Le 6 décembre 2012, l'assemblée des délégués des 11 communes de l'AEGN (soit Autigny, Chénens, Cottens, Farvagny, La Folliaz, Le Glèbe, Massonnens, Rossens, Villaz-St-Pierre, Villorsonnens et Vuisternens-en-Ogoz) a accepté à l'unanimité l'adhésion de Corpataux-Magnedens.

Selon les statuts de l'AEGN, pour que cette décision soit définitive chaque assemblée communale de chaque commune membre de l'association doit se prononcer favorablement sur cette adhésion.

La réalisation des travaux s'effectuera en 2013 et 2014 et la mise en service du raccordement et l'adhésion seront effectives au 1^{er} janvier 2015.

Les conditions d'adhésion sont calculées et fixées par l'AEGN.

M. Marc-Antoine Sauthier informe que les avantages pour Cottens sont une réduction des frais d'exploitation et d'entretien entre 7 et 8 %, soit Fr. 10'000.00 à Fr. 12'000.00 par année.

M. Marc-Antoine Sauthier demande s'il y a des questions sur ce point.

M. Gilbert Reynaud demande si la STEP d'Autigny est assez grande pour traiter les eaux usées de toutes ces communes ?

M. Marc-Antoine Sauthier rappelle que l'agrandissement de la STEP d'Autigny est en cours de réalisation et la commune de Corpataux-Magnedens peut sans autre y adhérer. L'agrandissement permettra de doubler la capacité de traitement de la STEP d'Autigny.

M. Stephan Dubey demande quelles sont les conséquences financières pour la commune de Cottens de cet agrandissement ?

M. Marc-Antoine Sauthier informe que les conséquences financières sont déjà au budget 2013 et que cet agrandissement était déjà prévu lors de l'adhésion de la commune de Cottens à l'AEGN.

Comme il n'y a plus de question, **M. le Président** passe au vote.

Au vote à main levée, l'adhésion de la Commune de Corpataux-Magnedens comme membre de l'association intercommunale pour l'épuration des eaux des bassins versants de la Glâne et de la Neirigue (AEGN) est acceptée à l'unanimité, le parti contraire ne s'étant pas exprimé

M. le Président remercie l'assemblée et passe à présent la parole à **M. Yves Nicolet** pour la présentation du plan financier 2013-2018.

7. Présentation du plan financier 2013-2018

M. Yves Nicolet informe que le plan financier permet d'avoir une vision sur la trésorerie de la commune pour les cinq prochaines années. Il faut toutefois interpréter les résultats avec beaucoup de prudence car tous les facteurs ne sont pas connus et peuvent influencer les comptes durant les années à venir.

Les bases de calcul sont les comptes 2012 et le budget 2013. Les recettes fiscales ont été estimées de façon linéaire à raison de 3 % jusqu'en 2017. Pour les charges liées, celles-ci ont été augmentées de façon linéaire à raison de 3 % et ceci également pour toutes les autres charges.

Malgré plus cinq millions d'investissements planifiés à moyen terme, le ménage communal présente presque toujours des comptes qui bouclent avec des chiffres noirs.

Les charges des investissements sont comptabilisées l'année suivant leur réalisation.

Sur la base d'un tableau, **M. Yves Nicolet** explique que pour 2013, la route du Centre sera terminée avec un investissement global de Fr. 1'144'000.00. Les charges relatives à l'abaissement sous la route cantonale pour un total de Fr. 572'000.00 grèveront les comptes communaux au plus tard en 2015. Le réaménagement de la route de la Résidence n'aura aucune conséquence sur les comptes communaux. En 2014, devrait encore se réaliser l'assainissement de la route du clos Richard et la création d'un bassin de rétention au bas du village. Les crédits adoptés en assemblée se montent à Fr. 758'000.00.

Les installations de chauffage des bâtiments communaux ne répondent plus aux normes de la protection de l'air et doivent être assainis en 2016. Une étude afin de trouver la solution la plus économique sur long terme sera entreprise. En l'absence de chiffres précis, un investissement de Fr. 300'000.00 a été fixé pour l'année 2015.

Le pont CFF, en face de l'ancien restaurant, fait actuellement l'objet d'une expertise concernant la statique de l'ouvrage. Le Conseil communal proposera en assemblée une solution pour l'avenir pour cet axe vital. Les travaux estimés à Fr. 600'000.00 pourraient déjà être réalisés en 2015.

La réfection de la route d'Autigny pour Fr. 500'000.00 est prévue pour 2016. Toutefois, ce projet doit encore être affiné notamment en ce qui concerne le carrefour avec la route cantonale.

Un tapis sur la route de Lentigny pour environ Fr. 800'000.00 est prévu pour 2017.

M. Yves Nicolet informe que jusqu'en 2017, les comptes bouclent avec un excédent de recettes. En 2018, les recettes fiscales ont été plafonnées volontairement au niveau de 2017 afin de simuler une baisse du coefficient de l'impôt sur le revenu des personnes physiques. Avec cette simulation, l'absence de progression de recettes fiscales implique un résultat déficitaire aux comptes.

M. Yves Nicolet souligne que la situation financière s'est quelque peu améliorée ces quatre dernières années. Ceci a permis de réaliser des amortissements supplémentaires et la création de réserves, éléments importants au vu des nombreux investissements qui doivent encore être réalisés.

M. Yves Nicolet demande s'il y a des questions sur le plan financier.

Comme ce n'est pas le cas, **M. le Président** passe au point 7. du tractanda, soit les divers.

6. Divers

M. le Président informe que, dans le cadre du plan de fusion du Préfet du district de la Sarine, une présentation devrait avoir lieu au mois de juin 2013. Dès la date fixée, une invitation « tout ménage » sera envoyée.

M. le Président demande s'il y a des questions et des observations à formuler dans les divers.

M. Jacques Magnin demande où se trouve la rétribution de Swissgrid pour les panneaux solaires photovoltaïques ?

M. Yves Nicolet informe que la rétribution de Swissgrid se trouve dans les produits aux comptes 2013 et qu'elle sert à payer les amortissements et la charge d'intérêts de l'investissement durant 10 ans.

M. Laurent Pillonel revient sur la question du problème du trottoir de la route de la Goille.

M. Yves Nicolet informe que la société requérante pour la construction des immeubles locatifs est responsable de la modification du trottoir et qu'elle sera convoquée par le Conseil afin de trouver une solution à ce problème. En cas de désaccord, le Conseil pourrait faire appel à un avocat.

M. Francis Jaquier demande si quelque chose a été entrepris pour les déchets de chantier et autres se trouvant en bordure du trottoir à la route de la Goille suite à son intervention lors de l'assemblée du mois de décembre dernier ?

M. le Président informe qu'un courrier a été adressé au propriétaire mais que, dans la mesure où ces déchets se trouvent sur son terrain, la commune n'a que peu de moyens de pression.

Mme Alexandra Schlapp demande où la Commune en est pour le trottoir de la route d'Autigny ?

M. le Président informe que le Conseil communal doit mettre des priorités sur les aménagements routiers et que le réaménagement de la route d'Autigny est prévu, conformément au plan financier, pour 2016.

M. Yves Nicolet souligne que les travaux de réfection des routes ou des aménagements routiers suivent leur cours et que la route d'Autigny sera peut-être réalisée avant 2016.

M. Jean-Pierre Egger demande pour quelle raison le miroir à la route du Rossi n'est toujours pas posé malgré ses demandes répétées ?

M. Yves Nicolet informe qu'avant même la pose d'un miroir, il est nécessaire que les haies dans le quartier des Brévires soient taillées pour correspondre aux exigences de la loi sur les routes et que seulement après, le Conseil aurait la possibilité de demander la pose d'un miroir.

Mme Edith Yerly demande pourquoi il n'y a pas de passage piétons près du pont CFF ?

M. le Président rappelle que, conformément à la séance d'information du 27 mars dernier, la route du Centre devrait être en zone 30 km/h et qu'aucun passage piétons n'est prévu dans cette zone.

M. le Président informe que le Conseil est conscient que de nombreuses réflexions sont nécessaires sur les routes et la sécurité.

Mme Alexandra Schlapp demande où en est le plan d'aménagement local ?

M. Marc-Antoine Sauthier informe que selon le service de l'aménagement, le plan d'aménagement local devrait normalement être retourné avec l'approbation de la DAEC d'ici fin mai ou début juin 2013.

M. Jacques Magnin souhaite connaître les intentions pour l'aménagement de la place devant le bureau communal et pourquoi autant de potelets ?

M. le Président souligne que l'aménagement n'est pas encore terminé et que le passage central est piéton et dessiné grâce aux potelets.

Mme Geneviève Reynaud souhaite savoir quand les places de parc derrière l'église seront marquées ?

M. le Président informe qu'elles seront marquées prochainement et que le tour de l'église sera en sens unique.

M. Daniel Favre trouve que la sécurité des enfants autour de l'église et lors des sorties d'école n'est pas optimum.

M. le Président souligne qu'excepté le sens unique, aucune autre mesure particulière n'est actuellement prévue. Toutefois, le Conseil se penchera le cas échéant sur d'éventuelles adaptations.

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** souhaite à toutes et à tous une bonne fin de soirée et les remercie encore de leur participation.

M. le Président clôt l'assemblée à 21.20 heures

Approuvé en assemblée communale du 17 décembre 2013

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

La Secrétaire :

Valérie Maillard



Le Syndic :

Nicolas Chardonnens